

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 21 juin 2010.

**ÊTRE EN GREVE LE 24 JUIN POUR COMBATTRE LA REFORME
DES RETRAITES**

DURÉE D'ACTIVITÉ : Dans le public et dans le privé, passage progressif de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans, à compter de juillet 2011 (4 mois supplémentaires de travail par an nécessaires en fonction de l'année de naissance pour atteindre 62 ans en 2018 pour ceux qui sont nés en 1956). Le service actif pour les fonctionnaires sera également décalé à 52 ou 57 ans dans les mêmes conditions. Pour les régimes spéciaux, déjà réformés en 2008, la nouvelle réforme sera appliquée à partir de 2017. Enfin, l'âge d'application du taux plein (donc de suppression de la décote) sera lui aussi relevé à compter du 1er juillet 2016 selon le même rythme pour atteindre 67ans en 2023 (52 ou 57 ans pour le service actif). Parallèlement, l'allongement de la durée de cotisation sera porté à 41 ans et 6 mois en 2020.

PÉNIBILITÉ : Le gouvernement introduit une nouvelle notion pour soi-disant prendre en compte la pénibilité, en la soumettant à une condition médicale pour reconnaissance : il faudra avoir une incapacité de 20% (pour maladie professionnelle ou accident du travail) pour « garder le bénéfice » du départ à 60 ans et à taux plein !

AUGMENTATION DES COTISATIONS : les fonctionnaires verront leur contribution (7,85% aujourd'hui) alignée sur celle du privé (10,55%) en 10 ans, alors qu'ils ne bénéficient pas de la retraite complémentaire obligatoire qui a, jusqu'à présent, justifié la différence de cotisation entre le privé et le public.

RECETTES NOUVELLES : Sous ce terme, le gouvernement veut nous persuader que sa réforme est « responsable et juste ». Il s'agit de taxes et d'impôts sur les hauts revenus (+ 1 % sur la tranche la plus élevée des impôts, taxation des stock-options à 8 %, retraites chapeaux taxées à 14 %...) ou sur le capital (plus-values des cessions des actions et obligations soumises à l'impôt, +1 point pour prélèvements forfaitaires sur revenus du capital ou du patrimoine...). Mais ces taxations rapporteraient 5 Milliards d'euros (Md€) alors que la contribution des salariés s'élève à 20 Mds€ !

Avant même que le véritable projet de loi ne soit connu, une chose est certaine, ce sont les travailleurs qui paieront l'addition.

Ce projet répond à des contraintes économiques libérales qui dépassent largement le cadre des retraites. Il préfigure de véritables choix de société et détruit les solidarités intergénérationnelles. **MAIS IL N'EST PAS INÉLUCTABLE** et ne correspond pas aux besoins des salariés et aux enjeux sociaux. D'autres solutions sont possibles comme d'augmenter les cotisations des employeurs, des hauts salaires et des revenus financiers.

NOUS DEVONS COMBATTRE CE REcul SOCIAL.

**NOUS DEVONS ÊTRE MASSIVEMENT EN GREVE ET
MANIFESTER UNITAIREMENT DANS LA RUE LE 24 JUIN.**